

Marcot

la  Plagne

Compte-Rendu Conseil Municipal

01 septembre
2008

Les Manifestations de cet été...



Fête du Plan d'eau, Urban Plagne, Culture Plagne, Fête de la St Jean, Commémoration du parachutage, Fête de l'Alpage, Montée de la Plagne pour Julien LIZE-ROUX...

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,

MM.Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Michel BORLET, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE).

Paul BROCHE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent apporter des observations au compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2008.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer deux points de l'ordre du jour :

- Acquisition de terrain Nanda Devi I et II et Shangri La à Plagne Centre afin d'attendre que le projet d'aménagement d'ensemble du Front de neige de Plagne Centre soit prêt.

- Autorisation au Maire à signer les marchés pour la rénovation des logements communaux. Il explique que ce point n'a pas besoin d'être délibéré car les montants des marchés sont inférieurs à 90 000 euros. Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de ces points.

Ensuite, Monsieur le Maire passe la parole à M. Cyril CHENAL, Ambassadeur du tri à la Communauté de Communes du Canton d'Aime, venu présenter l'étude sur l'implantation de conteneur semi - enterrés (TYPE moloks) sur l'ensemble du Canton.

Il rappelle que la mise en place de conteneurs semi-enterré a débuté en 2003 sur la station de la Plagne et s'est poursuivie sur Peisey, Vallandry et Montchavin Les Coches en 2005.

La Communauté de Communes souhaite aujourd'hui étendre ces installations à l'ensemble du canton pour des raisons esthétiques, d'économie de fonctionnement (moins de personnel et moins de tournée) et de propreté environnementale (un conteneur semi enterrés équivaut à 6 ou 8 bacs).

Il précise que pour l'instant ce souhait est seulement à l'étude et que la décision sera prise par l'ensemble des communes.

Les conteneurs semi-enterrés sont toujours groupés par 3 ou plus (ordures ménagères, le tri sélectif) et par conséquent ont besoin d'un emplacement plus important.

Pour Macot La Plagne, l'étude a révélé un besoin de 150 moloks répartis sur les villages et les stations (sachant que certains sont déjà en place sur La Plagne) pour un coût total de 541 150 euros.

Le financement est composé à 50% par la Commune et 50% par la Communauté de Communes soit 270 575 euros chacun.

Les besoins pour chaque commune sont calculés ainsi : 70 litres (nombre d'ordures ménagères par habitant et par semaine) multipliés par le nombre d'habitant de chaque commune.

Joël OUGIER SIMONIN demande si l'effectif du personnel permanent et saisonnier va diminuer.

Concernant le personnel permanent, Cyril CHENAL répond par la négative excepté un départ à la retraite non remplacé. Les agents en sureffectif seront affectés à un autre service.

Concernant le personnel saisonnier, l'activité étant toujours plus importante l'hiver, l'embauche de personnel saisonnier aura toujours lieu mais uniquement des chauffeurs.

Finances et Ressources Humaines

1. CRÉATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que, chaque intersaison, la Commune doit recruter un agent pour pallier aux congés des agents titulaires. Compte tenu que cette embauche est récurrente et nécessaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Gardien de Police Municipale à temps complet afin de permettre le fonctionnement correct de ce service.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite connaître l'effectif de la police municipale à l'année.

Monsieur le Maire répond, qu'avec cette embauche, l'effectif sera de 4 titulaires.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de gardien de Police Municipale. (Votants : 19, Pour : 19)

2. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'INFIRMIÈRE A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu de la nécessité d'avoir une infirmière puéricultrice dans l'effectif de la crèche de Plagne Centre, Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste à l'année sur un temps non complet. Le temps de travail de l'agent sera réparti en fonction des périodes d'ouverture et de fermeture de la crèche.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le poste d'infirmière du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009 pour une durée hebdomadaire de 32h00. (Votants : 19, Pour : 19)

3. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET POUR L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle qu'un des deux postes permanents d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) a été supprimé à l'École de La Plagne en raison de la baisse des effectifs en maternelle. Il explique qu'il est obligatoire d'être deux lors de l'accompagnement des enfants à la cantine (trajet aller/retour) et pour la surveillance dans la cour d'école après le repas et avant la reprise de la classe.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe affecté à l'école de La Plagne pour la période du 2 septembre au 24 octobre 2008 et pour la période du 20 avril au 02 juillet 2009. Cette personne pourrait également suppléer l'ATSEM permanente durant la période d'hiver avec l'ouverture de la Classe saisonnière.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps non complet affecté à l'école de la Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

4. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter chaque hiver des agents saisonniers affectés au service de la Police Municipale.

Monsieur le Maire propose la création de 13 postes répartis comme suit :

- 1 poste de secrétariat, afin de libérer des agents sur le terrain, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h du 1/12/08 au 30/04/2009

- 12 agents de Surveillance de la Voie Publique et Assistants Temporaires pour une durée hebdomadaire de 35h du 1/12/08 au 30/04/09.

Suite aux nombreux incidents de ces dernières années (nuisances sonores et dégradations), Monsieur le Maire précise qu'il a demandé au chef de la police municipale d'axer l'activité du service sur les patrouilles de nuit.

Laurent BOCH espère que ces patrouilles de nuit ne vont pas porter préjudice à la présence du personnel sur les stations les week-ends d'arrivée.

Robert ASTIER demande si un appel à candidatures va avoir lieu pour recruter ce personnel.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Robert ASTIER trouve que l'effectif semble important et demande à Monsieur le Maire s'il ne souhaitait pas le réduire.

Monsieur le Maire répond que l'effectif est le même que les autres années. Son souhait était bien de le réduire mais cela s'est avéré difficile à gérer au niveau des plannings.

Le Conseil Municipal approuve la création de 13 postes affectés au service de la Police Municipale pour la saison d'hiver 2008/2009. (Votants : 19, Pour : 19).

5. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAISONNIERS A LA CRECHE MUNICIPALE "LES PETITS BONNETS" ET POUR LE PERISCOLAIRE À PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter chaque saison des agents pour renforcer l'effectif de la Crèche et du périscolaire.

Il propose la création des postes suivants pour la saison d'hiver 2008/2009 :

Garderie péri-scolaire de Plagne centre :

2 adjoints d'animation titulaires du BAFA du 1er décembre 2008 au 30 avril 2009

Crèche

4 auxiliaires de puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices du 1er décembre 2008 au 30 avril 2009

3 adjoints d'animation du 1er décembre 2008 au 30 avril 2009.

Le Conseil Municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

6. RENOUELEMENT D'UN POSTE SAISONNIER DE CUISINIER AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant scolaire de La Plagne assure les repas de l'Ecole de Macot La Plagne, de l'école de La Plagne et de la Crèche.

Durant la saison d'hiver, le restaurant est ouvert 7jours/7.

Par conséquent, afin de venir renforcer l'effectif permanent du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose le renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe du 1er décembre 2008 au 30 avril 2009.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

7. RENOUELEMENT DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'HIVER 2008-2009

Afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs de la voirie en saison hivernale.

Il propose la création de 4 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe du 1er décembre 2008 au 30 avril 2009.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite connaître l'affectation de ces agents.

Richard BROCHE explique qu'ils seront chargés en priorité du déneigement et du ramassage des encombrants.

Michel BORLET demande s'il est possible d'affecter du personnel au nettoyage du front de neige (déchets canins par exemple) lors des périodes sans neige.

Richard BROCHE a justement émis le souhait que le personnel affecté au village porte renfort à ceux de la station lors de ces périodes. Cela pourrait être un moyen d'améliorer le nettoyage de la station.

Le Conseil Municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

8. TAXE PROFESSIONNELLE - SUPPRESSION DE L'ÉXONÉRATION DE CERTAINES LOCATIONS EN MEUBLES

Monsieur le Maire rappelle que, de droit, le code des impôts exonère automatiquement les loueurs de meublés de tourisme de la taxe professionnelle.

Il ajoute que les propriétaires de meublés de tourisme ont la possibilité de faire classer leurs biens par arrêté préfectoral à condition de respecter certaines dispositions.

Afin d'inciter les propriétaires à classer leurs meublés et ainsi augmenter le niveau de qualité des biens existants sur la station, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'exonération de la taxe professionnelle pour les meublés non classés.

Le Conseil Municipal approuve la suppression de l'exonération de la taxe professionnelle pour les meublés non classés. (Votants : 19, pour : 19)

9. CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI AUX ESPACES VERTS

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'apprentissage afin de permettre à un jeune apprenti de poursuivre sa formation Bac Professionnel Travaux Paysagers du 08 septembre 2008 au 30 juin 2010 au sein de la Commune.

Monsieur le Maire explique que ce jeune sera affecté au service Espaces Verts mais pourra être détaché sur les autres services en cas de besoin et notamment en période hivernale.

Monsieur le Maire ajoute que ceci a bien été acté par l'apprenti et par le lycée.

Joël OUGIER SIMONIN demande si cette opération pourrait être reconduite pour d'autres jeunes intéressés par d'autres services (mécanique, électricité...). Monsieur le Maire répond par la positive en rappelant que l'école et l'apprenti devront être d'accord sur le fait que l'élève sera polyvalent et ne pourra avoir une formation complète dans sa spécialité.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'apprenti aux Espaces Verts. (Votants : 19, Pour : 19)

Affaires Générales

1. PÉRIMÈTRE DE TRANSPORTS URBAINS

Monsieur le Maire explique, que selon la réglementation en vigueur, les navettes urbaines (personnes debout) n'ont pas l'autorisation de circuler hors urbanisation.

Il propose au Conseil Municipal de créer un Périmètre de Transports Urbains qui englobera le transport debout de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des stations, en période d'hiver et d'été par des navettes type "ski bus".

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un Périmètre de Transports Urbains. (Votants : 19, Pour : 19)

2. CONVENTION BATIMENT LES RHODODENDRONS A PLAGNE 1800

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé un appel à candidatures concernant le bâtiment Les Rhododendrons.

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2007, le Conseil avait décidé de retenir l'offre de gestion du groupe STG Travel, représenté par Mme Marianne BOLE.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le futur gestionnaire.

Il présente au Conseil Municipal le projet de convention et lui demande de l'autoriser à signer. Michel BORLET souhaite savoir s'il a bien été spécifié au nouveau gérant l'interdiction d'installer un magasin de ski dans le bâtiment.

Monsieur le Maire répond que l'interdiction a été bien actée dans la convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public concernant le bâtiment Les Rhododendrons situé à Plagne 1800 pour une durée de 10 années avec le groupe STG TRAVEL, représenté par Mme Marianne BOLE. (Votants : 19, Pour : 19)

3. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2009

Jean Luc BROCHE donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Gérard RAMIN de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2009 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il est proposé de passer en coupe :

- les parcelles 14,15,16,32 et 33 qui ne figurent pas sur le document d'aménagement (coupes non réglées). Il s'agit de coupes de petits bois

Il est proposé de supprimer ou d'ajourner les parcelles suivantes (bien que prévue sur le document d'aménagement) :

- les parcelles 1,h,25, 26, 39,07, 45, 02, 09, 29 (pistes à créer, volumes insuffisants)

Le Conseil Municipal donne son accord pour les propositions faites ci-dessus. (votants : 19, Pour : 19)

Urbanisme

1. ACQUISITION DE PARCELLES DE M. SIMON ASTIER

Joël OUGIER SIMONIN informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par M. Simon ASTIER pour la vente de diverses parcelles dont il est propriétaire à la collectivité.

Il présente les parcelles concernées :

Sangot : D 1346, D 1340, D 1347 pour une surface totale de 395 m²

Le Vénéchet : D 702, D 717, D 736, D 744, D 857 pour une surface totale de 1029 m²

Le Carton : D 284, D 290, D 316, D 333 pour une surface totale de 1424 m².

La Rosinaz : E 457, E 407 pour une surface totale de 320 m²

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ces parcelles pour un montant total de 35 000 euros. (Votants : 19, Pour : 19)

2. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR REGULARISATION D'EMPRISE D'UNE VOIE COMMUNALE-RUELLE DES SAPONAIRES

Afin de pouvoir élargir la voirie au niveau de la ruelle des Saponaires, Joël OUGIER SIMONIN propose l'acquisition des parcelles Section C n° 1791 et 1796 appartenant à M et Mme PALIJCKZUK Olivier.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parcelles au prix de 780 euros pour une surface totale de 26 m². (Votants : 19, Pour : 19)

3. CESSION DE PARCELLE A M. FRANCIS NUNES AU CREUX VINCENT

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la Commune a été saisie par M. Francis NUNES pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale jouxtant son bien au Creux Vincent en vue d'y installer un abri-jardin.

Joël OUGIER SIMONIN propose donc de céder la parcelle section C n° 1796 sise à l'Épineux de 56 m².

Le Conseil Municipal accepte de céder cette parcelle pour un montant de 2800 euros. (Votants : 19, Pour : 19)

4. CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING PUBLIC DU BOULEVARD A PLAGNE CENTRE

La SARL ARAUCARIA, propriétaire d'un hôtel à Plagne Centre, a sollicité la Commune pour lui louer des places de stationnement pour la saison d'hiver 2008/2009, dans l'attente de la réalisation des places de parking prévues dans son permis de construire.

Après un large débat, L'avis est de proposer à la SARL ARAUCARIA une convention de concession temporaire de 27 places de stationnement dans le parking du boulevard.

Monsieur le Maire indique que le prix de la place sera fixé conformément au tarif "abonnement saison" public 2008/2009 qui doit être décidé dans une prochaine commission.

Concernant le tarif "abonnement saison", Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait que le tarif pour le parking du boulevard soit réajusté sur celui du parking de Bellecôte.

Le Conseil Municipal accepte de louer 27 places de stationnement dans le parking du boulevard à la SARL ARAUCARIA. (Votants : 19, pour : 19)

5. CESSION DE TERRAIN COPROPRIÉTÉ LES ÉMBRUNES

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la Commune avait été saisie par les copropriétaires de l'immeuble les EMBRUNES à Plagne 1800 pour une régularisation foncière des terrains d'assiette de leur bâtiment.

En effet, les copropriétaires souhaitent acquérir certaines parcelles jouxtant leurs biens.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la Commune avait construit un bâtiment à vocation de toilettes publiques et abri bus au sud de leur terrain sans respecter la distance minimale autorisée entre les bâtiments par le règlement (droit de prospect).

Les copropriétaires proposent donc que la commune leur cède les parcelles Section N n° 2090 et 2091 situées à Plagne 1800 en contrepartie de l'abandon de prospect par la copropriété concernant le bâtiment communal.

Le Conseil Municipal accepte de céder les parcelles citées ci-dessus pour une surface totale de 44 m² en contrepartie de l'abandon de prospect du bâtiment communal. (Votants : 19, pour : 19)

6. CHARTE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

André BROCHE rappelle que la Commune a signé, en novembre 2007, la charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne.

Il ajoute que les communes signataires de cette charte s'engagent sur un plan d'action dont la première mesure est de créer un comité local de suivi.

Il propose au conseil municipal de constituer ce comité local.

Ce comité pourrait être composé ainsi :

- 2 élus conseillers municipaux
- 3 socioprofessionnels
- 3 citoyens
- 2 représentants de la Société d'Aménagement de La Plagne

Le Conseil Municipal approuve la création d'un comité local de suivi pour l'application de la charte et nomme à l'unanimité Mme Ginette REBUFFET et M. André BROCHE pour les conseillers municipaux. (Votants : 19, pour : 19)

Travaux

1. ATTRIBUTION DES 7 MARCHÉS RELATIFS AUX LOTS INFRACTUEUX CONCERNANT LES PRESTATIONS DE DÉNEIGEMENT SUR LES DIFFÉRENTS SITES DE LA PLAGNE

Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée fin mars 2008 afin de désigner les entreprises qui assureraient les prestations de déneigement des stations de La Plagne.

Il rappelle que lors du premier appel d'offres, 7 lots avaient été déclarés infructueux.

A l'issue d'un deuxième appel d'offres, la commission d'appel d'offres du 5 août 2008 a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 (déneigement de Plagne Centre) à la SAS BOCH & Frères:

Lot n° 2 (déneigement de Plagne 1800) à la SAS BOCH & Frères:

Lot n° 3 (déneigement de Plagne Bellecôte) à la SARL BOUZON - BARRAL :

Lot n° 4 (déneigement de Belle Plagne) à la SAS BOCH & Frères:

Lot n° 6 (déneigement de Plagne Soleil) à la SAS BOCH & Frères:

Lot n° 7 (déneigement de la Roche): SAS BOCH & Frères:

L'offre du lot 8 (déneigement de Bonnegarde et de la ZA des Iles) a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres car inacceptable. Ce lot va être relancé par voie de procédure adaptée.

**Le Conseil Municipal approuve l'attribution des lots du marché cité ci dessus.
(Votants : 18, Pour : 16, abstention : 2, Robert ASTIER et Patrice MEREL)**

2. CONVENTION RELATIVE A LA SECURISATION DES POINTS D'ARRET DES BUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par le Conseil Général qui propose à la Commune la signature d'une convention qui aurait pour objet de répertorier les points d'arrêt des lignes de transports de la Commune (lignes régulières et/ou lignes de ramassage).

Il ajoute que cette convention permettra de donner une assise juridique à tous les sites où les lignes régulières et scolaires assurent le transport d'usagers sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention citée ci dessus telle qu'elle lui est présentée. (votants : 19, Pour 19)

Questions diverses

Fleurissement

Ginette REBUFFET informe le Conseil Municipal que la visite du jury communal des maisons fleuries a eu lieu le samedi 2 août 2008 sur l'ensemble de la Commune. Il était composé d'élus et de Marceau DHONT (responsable du service Espaces Verts).

Elle souhaite remercier :

- toutes les personnes qui embellissent leur maison pour donner un aspect agréable et accueillant à notre commune.

- l'équipe des services techniques qui a permis d'avoir un magnifique fleurissement dans le village et les stations.

- Maeva, Pierre et Vacances pour les stations de Belle Plagne et Plagne 1800.

Finances

Monsieur le Maire informe que Paul BROCHE a été élu à l'unanimité responsable du projet de la mise en place de l'observatoire fiscal sur la Commune (contrôle des bases fiscales réelles par rapport aux bases déclarées au service des impôts).

La Plagne

Ginette REBUFFET informe le Conseil Municipal que les jeux à Plagne centre face à la crèche resteront en place jusqu'à début octobre.

De même pour un terrain de tennis à Plagne Villages et les fleurs à Plagne Centre et à Plagne 1800.

Rénovation en Station

Bernard AUBONNET prend la parole pour présenter le projet de relance de la Rénovation en station mené par la SEM Plagne Renov' et les agences immobilières.

La première étape a été de définir, en lien avec l'OPGP, un label efficace et plus souple que le "Clévacances" qui est actuellement en place.

Le choix s'est arrêté sur un label commun à l'ensemble des stations de Paradiski : "les cristaux de Paradiski".

3 cristaux existeront :

1er cristal : correspond au niveau préfectoral requis pour l'exonération de la Taxe Professionnelle.

2ème et 3ème cristaux : appartements de plus grandes surfaces et plus grands standings.

L'aide apportée ne sera accordée qu'aux propriétaires mettant leur appartement en location auprès d'un professionnel pendant 9 ans et auront préalablement obtenu le classement, validé par le personnel habilité de l'OPGP.

Bernard AUBONNET explique que l'aide (apportée par les collectivités et la société de remontées mécaniques) sera proposée sous deux formes :

- soit un contrat des équipements - le propriétaire s'engage à faire les travaux de rénovation (peintures, moquettes) pour un montant équivalent au prêt (entre 10 000 et 12 000 euros à rembourser sur 9 ans par le biais des loyers). La SEM Plagne Rénov fournit au propriétaire les équipements de rénovation (cuisine, salle de bains, literie...).
- soit une subvention de la Commune d'un montant de 200 euros par m² pour les 20 premiers mètres carrés et 100 euros au dessus. Comme dans le cas d'avant, le propriétaire s'engage à faire des travaux pour un montant équivalent au prêt.

Il a également été proposé d'ajouter aux aides financières, un système de réductions ou d'avantages sur des services pour encourager le propriétaire rénovateur.

Exemples : attribuer 1500 ou 2000 points sur la carte PassPlagne à consommer sur les 9 ans de contrat de location.

Une réunion avec les représentants des socio professionnels est prévue dans le courant de l'automne pour lister les avantages "Rénovation".

Réaménagement des locaux Mairie

Joël OUGIER SIMONIN revient sur le projet de la bibliothèque dans les garages en dessous de la Place Charles de Gaulles. Il souhaiterait connaître le chiffrage des travaux avant d'aller plus loin. Il s'étonne qu'une consultation pour la maîtrise d'oeuvre ait été lancée sans avoir été étudiée en commission de Travaux.

Monsieur le Maire s'étonne de la réaction de Joël OUGIER SIMONIN puisque ce sujet a été abordé plusieurs fois en bureau et que celui-ci avait donné son accord. Il ajoute, de plus, que seules les études permettront d'avoir un chiffrage.

Informations

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 octobre 2008 à 19h30 en salle du Conseil, Mairie de Macot la Plagne.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2008

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE	
07315008M1005	SARL Ours Brun	restaurant l'Arpette	extension restaurant d'altitude
07315008M1018-1	THOMAS Gérard	Les Provagnes	
07315006B1039-1	OPAC	La Plagne	Modificatif

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉS EN 2008

N°DP	DEMANDEUR	ADRESSE	
07315008M5030	SARL VAL ET ARCS	Les Thuiles	2 ouvertures façade NO
07315008M5028	MONTMAYEUR Pierre	Pra Conduit	Transformation restaurant en appartement

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉ EN 2008

N°DP	DEMANDEUR	ADRESSE	
07315008M1016	VUKICEVIC	Pra Salvard	Diverses modifications

Structures extérieures

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Yves BRIANCON informe le Conseil Municipal que le Président et le Vice Président ont demandé leurs indemnités de fonctions. Cette demande a été acceptée par l'ensemble du Comité Syndical.

Il explique que la procédure d'appel d'offres concernant la délégation de service public a été relancée car une erreur de date s'est glissée dans la première consultation.

La Société d'Aménagement de La Plagne est venue présenter au Comité Syndical la charte signalétique pour les restaurants d'altitude, les pistes et les panneaux directionnels sur l'ensemble du domaine.

La première réunion de travail des deux commissions concernant l'ouverture des Remontées mécaniques et les travaux sur pistes est programmée le mardi 2 septembre 2008.

Yves BRIANCON termine en précisant qu'une commission "Sentiers VTT" a été mise en place afin de monter un projet sur le long terme. Pour commencer, le souhait est d'améliorer les infrastructures existantes pour une utilisation dès l'été prochain et ensuite réaliser un programme d'investissement sur plusieurs années.

Commissions communales

Commission Agriculture

Marin VIVET GROS informe que les chasseurs ont remis en état les chalets de Forcle et de Pra-Plan dessous.

Les personnes intéressées pour l'utiliser peuvent se rapprocher de l'Association Communale de Chasse Agréée, présidée par Sylvio MARTINOD.

Il informe qu'il va bientôt participer à une réunion organisée par l'APTV portant sur la rénovation des chalets d'alpage.

Commission sécurité

Patrice MEREL explique que la fermeture du poste de secours du plan d'eau a eu lieu jeudi 28 août. La fréquentation en 2008 a subi une légère baisse par rapport à l'été 2007 (19000 au lieu de 20000 personnes).

Aucun incident majeur n'a été noté.

Le plan d'eau de Macot est 3ème au classement des plans d'eau gérés par les pompiers sur la Savoie.

La Communauté de Communes va devoir réaliser quelques travaux :

- Recreuser autour de l'île (au milieu du Plan d'eau) afin d'éviter les petits incidents de personnes qui touchent le sol en plongeant.
- Modification de la marche pour entrée dans l'eau
- Réalisation d'un accès à l'eau pour les handicapés.

Michel BORLET souhaite savoir si un courrier a été envoyé aux gestionnaires des chalets des alpages pour demander la réparation des escaliers intérieurs à Plagne Villages qui sont en très mauvais état (Problème de sécurité). Pour l'instant, aucun courrier n'a été envoyé.

Patrice MEREL fait remarquer que ces escaliers relèvent d'un accès privé.

Au vu du problème de sécurité, Monsieur le Maire prend acte de la demande et précise qu'un courrier sera rédigé.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nicolas BRIANCON MARJOLLET explique que le CCAS s'est réuni le jeudi 29 août.

La Commission a fait le bilan du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Macot qui n'est pas fameux. Un maximum de 12 enfants était présent dans les meilleures semaines.

Un point sur les travaux à réaliser au bâtiment le "Génépy" à Belle Plagne a été fait.

La réunion de La Commission pour l'attribution des logements de ce bâtiment a été fixée au mardi 2 septembre.

Il informe que l'Espace Associatif Cantonal a mis en place une garderie pour le mercredi matin de 7h30 à 12h30 à l'école de Macot chef lieu à destination de l'ensemble des enfants du canton à partir du 1er octobre. Une soixantaine d'enfants sont déjà inscrits.

Aucun recrutement n'est prévu puisque ce sont les ATSEM de Macot et d'Aime qui assureront l'encadrement.

A la Plagne, une garderie périscolaire aura lieu le mercredi toute la journée à la Crèche pendant la saison d'hiver.

La première réunion pour la mise en place du Conseil Municipal des jeunes aura lieu le mardi 16 septembre.

Concernant le CLSH de Macot, Michel BORLET demande d'où vient le problème du peu d'effectif cet été.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET répond que deux raisons auraient limité les inscriptions :

- le fait que le centre de loisirs soit payant
- le fait que les semaines à thèmes n'aient pas plu.

Commission sports

Laurent BOCH souhaite évoquer les problèmes que rencontrent le club de bobsleigh.

Il explique qu'il a rencontré le Directeur Technique National des sports de glace en présence des représentants du Club de bobsleigh, d'Auguste PICOLLET pour le Conseil Général et André BROCHE pour la piste de bob.

Au lieu de verser une subvention, Laurent BOCH rappelle que la fédération paye des créneaux horaires à la piste de bob pour que les sportifs s'entraînent.

A ce jour, Les sportifs n'ont pu avoir des créneaux glace que jusqu'en décembre. Après plus aucun budget n'a été crédité. En effet, l'Etat ne souhaite plus investir dans les sports de glisse (bob, luge, skeleton).

Il ajoute que, pour la fédération, le bob masculin ne sera pas présent aux jeux olympiques 2010 à Vancouver et 2014 à Sotchi. Aucun budget ne sera débloqué.

La fédération demande aux clubs d'amener de nouveaux sportifs mais le problème est de motiver les jeunes alors qu'ils savent d'avance qu'ils n'iront pas aux jeux.

Le club a quand même mis en place une démarche pédagogique qui passe par la luge et le skeleton pour aller vers le bob mais il faut savoir que l'avenir est incertain.

Ensuite, lors de cette réunion, le cas de Thomas GIROD, Lugeur, qui travaille actuellement à la Commune de Macot La Plagne a été évoqué.

Il a été discuté de la possibilité de mettre en place pour Thomas GIROD, un contrat en partenariat avec la Fédération et la Commune pour qu'il puisse s'entraîner et participer aux différentes compétitions internationales.

Il informe qu'il a rencontré, avec Bernard AUBONNET, André BROCHE et David ALLEMOZ, des personnes souhaitant organiser un enduro familial pour les motos pour l'été prochain sur la Plagne. Des discussions sont en cours concernant les dates et le budget.

David ALLEMOZ prend la parole pour évoquer la finale du championnat du monde de freestyle qui aura lieu à la Plagne cet hiver. Il souhaite rappeler que La Plagne a toujours eu une culture freestyle avec beaucoup de champions et trouve dommage que cette finale, qui est un grand événement, risque de se jouer sans le half pipe qui est la nouvelle discipline forte de freestyle.

Le problème est que le half pipe existant ne serait pas aux normes. Pour être accepté par la FIS, le half pipe doit gagner 12% de pente (remonter la bosse de 15 mètre au départ) et la SAP vient de se désengager pour la réalisation de ces travaux.

Michel BORLET s'étonne de cette décision car il rappelle que la station de La Plagne s'était engagée à avoir un pôle d'entraînement pour le freestyle et que la SAP avait assuré qu'elle réaliserait un half pipe en négatif (creuser dans le sol la forme du half pipe pour diminuer l'apport de neige l'hiver). Ces mêmes installations devaient servir l'été pour le BMX.

Monsieur le Maire rappelle que la demande initiale était la réalisation de deux half pipe modelés dans le terrain. A ce jour, on s'oriente vers la réalisation d'un seul half pipe. Le choix est de décider si le half pipe est fabriqué aux normes de la FIS ou bien si on garde le half pipe comme il est actuellement.

Bernard AUBONNET souhaite ajouter que le half pipe demandé par la FIS a un coût de 205 000 euros pour servir uniquement en compétition.

Il estime qu'il est plus important que La Plagne possède un half pipe accessible à tous plutôt que d'avoir un pôle d'entraînement qui servira à quelques sportifs de haut niveau pendant l'hiver.

David ALLEMOZ est bien conscient de l'importance d'un half pipe pour le grand public dans une station mais trouve dommage que La Plagne, qui a été choisie pour cette finale, n'organise pas la totalité des épreuves.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET déplore le fait de s'être engagé tout en sachant que le half pipe n'était pas aux normes.

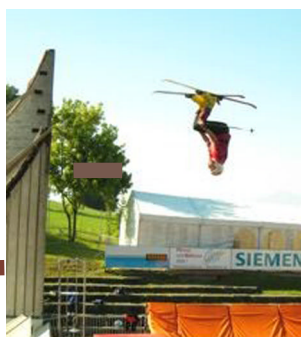
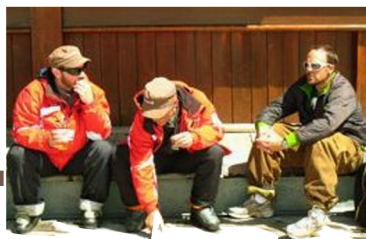
Jean Marie GERMAIN informe que l'an prochain pour le 20ème anniversaire de la 6000 D, un ultra trail de 110 kms sera peut être ajouté au programme, avec un passage dans toutes les stations de la Grande Plagne.

Les News du Club des Sports...

Les Stages d'Eté au club...

LES ALPINS

De retour sur les skis, pour le groupe FIS et les Minimes. Après le glacier des Deux Alpes, c'est maintenant sur celui de Tignes qu'a lieu l'entraînement. Cette année l'enneigement est correct, avec une neige dure le matin mais qui devient vite molle en fin de matinée. Tous les jeunes sont présents, motivés et l'ambiance est au beau fixe.



Après un premier stage de gymnastique et trampoline à Evian, les jeunes ont rejoint le site de Water Jump de Zurich en Suisse pour deux semaines d'entraînement. Ces stages sont primordiaux pour la mise en forme physique et surtout pour permettre d'appréhender les acrobaties dans l'eau avant de pouvoir les réaliser sur neige l'hiver.

Les tremplins de saut sont impressionnants et cela demande du courage et "des tripes" pour oser se lancer. A souligner la présence des deux plus jeunes, Charlie LE-DEUX et Martin SUIRE qui pour la 2ème année suivent les plus grands du club.

LES FREESTYLERS

Section ESCALADE



Deux stages ont été organisés dans le Pelvoux. Le premier en mai pour les plus petits, un autre fin juin pour les plus grands. Tout s'est bien passé, avec au programme des Via Ferrata, du Canyoning et de belles parois à graver. Bonne participation de tous qui ont été très dynamiques, avec une super motivation. Les grands sourires sur les photos montrent la joie d'être là.



Manifestations... Macot La Plagne

12 octobre 2008
Fête de la Pomme

Organisée par le Comité des fêtes en collaboration avec les vergers de Macot.

Sur la Place du Village (ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

Programme

Vente de viennoiseries sur toute la Commune entre 7h30 et 9h par rotation dans les rues

8h arrivée des voitures "Rally de la Pomme"

Exposition

9h30 début de la ballade

La Clic des pompiers

Les Majorettes...

...A 11h00 Défilé des enfants déguisés avec vélos décorés ou tout autre moyen de locomotion (Rendez vous au rond-point)

Le Groupe Tarentaise d'Autrefois, chants de montagnes et initiation aux danses traditionnelles avec Fabrication de Tomme de Chèvre et le barillon de foin et sa drapée typique...

Concours de la plus grosse pomme
Concours de poussée de bob - Coupe de la Municipalité

Nombreux artisans, Maquillage pour les enfants, danses, animations, jeux divers, buvette...

Les repas seront en vente au prix de 12 euros.

- Appel aux bonnes volontés

- Vous avez des bouteilles d'eau vides d'1,5 L, nous sommes preneurs.

- Vous souhaitez préparer un gâteau ou une tarte aux pommes (l'organisation vous offre les pommes)

- Nous faisons appel aux propriétaires de vergers afin que nous puissions récolter un maximum de pommes du pays pour le cidre.

n de téléphone Ginette au 06.13.20.55.53 ou le faire savoir auprès de Pierre OUGHER ou Paul BROCHE.

N'oubliez pas :

Les Vergers de Macot organisent le concours de la plus grosse pomme



Venez nombreux ...

La Présidente

23 Novembre 2008
Thé dansant

Organisée par le Comité des fêtes de Macot La Plagne à partir de 15h à la salle polyvalente de Macot
Orchestre Eric COLLOMB

Infos...

La Grangette

L'accès aux bennes de la Grangette sera fermé :
le samedi 1er novembre 2008

La Commune de Macot La Plagne vous informe également qu'à partir du 1er novembre, l'accès aux bennes de la Grangette sera fermé le samedi.

Elle ouvrira ses portes **tous les mercredis :**

8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mairie

La Mairie sera fermée le samedi 1er novembre 2008.

Ordinateur

La Mairie met à disposition des associations de Macot

La Plagne les ordinateurs dont elle ne se sert plus.

Renseignements : 04.79.09.71.52

Encombrants

La Communauté de Communes du Canton d'Aime procédera à un ramassage en porte à porte des encombrants dans la Commune de Macot La Plagne : le 16 octobre 2008.

Renseignements au : 04 79 55 46 86

La Poste

Bureau de Macot ouvert

Lundi au vendredi : 8h à 11h

Horaires

Salle Omnisports Pierre LEROUX

Ouverture au public

Du lundi 1er septembre au 23 octobre 2008

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Permanence Mairie :

Mardi de 9h00 à 13h00

Bibliothèque La Plagne

Du lundi 01 septembre 08 au jeudi 11 décembre 08 (inclus)

Lundi/Jeudi : 15h/18h30

Crèche La Plagne

Fermeture annuelle :

du 30 août au 05 octobre 2008.

du 25 octobre 2008 au 04 novembre 2008

Ouverture Du 06 octobre au 24 octobre 2008 :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 9h à 17h

Ouverture du 05 novembre au 12 décembre 2008 :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 9h à 17h